



Nous ne présentons plus les enfants à leur mère

Par **sric6063**, le **29/12/2009** à **11:38**

Depuis 8 mois nous ne présentons plus les enfants à leur maman, elle est d'abord partie vivre de l'autre côté du département sans nous laisser c coordonnées puis c retrouvé à la rue et dans un centre d'hébergement pour "homme" pourquoi nous ne le savons pas et ensuite est passée de maison en maison sans qu'elle ne nous laisse aucune adresse ou pouvoir la joindre, elle a depuis deux mois un appartement (nous le savons seulement depuis une semaine d'ailleurs) et nous demandes à nouveau de lui présenter les enfants comme il est précisé dans le jugement une fois tout les quinze jours une après midi, nous venons de faire une demande au JAF pour que c droit de visite soit ajourné et ou qu'il soit surveillé, en effet étant instable psychologiquement et ne subvenant a aucun des besoins des enfants mm goûter ou repas quand elle les a (c'est nous qui devons fournir) nous ne savons pas comment lui présenter les enfants sans que se soit un souci pour eux et comment régler au plus vite ce conflit.

Risquons nous quelque chose pour ne pas lui présenter les enfants, sachant la situation qu'y a été la sienne et pour lequel nous ne sommes pas sur que les choses soit réglé ?

Comment nous protégé de ses éventuels débordements et pouvoir enfin offrir un avenir serein aux enfants ?